

## Contrat de réservation du Pack "Prêt à Camper" 4 pers.

La réservation n'est effective :

1- qu'à la réception d'un acompte égale à 30% du montant total du séjour qui sera déduit du montant total de votre séjour à régler avant le départ

2- qu'après confirmation de notre part après étude de notre planning

Aucune réduction ou remboursement ne seront appliqués en cas d'arrivée tardive ou départ anticipé.

L'acompte sera retenu si l'annulation éventuelle de votre séjour n'est pas annoncée par courrier recommandé avec accusé de réception au moins 30 jours avant la date de début de séjour indiquée sur le contrat de réservation.

L'emplacement réservé est disponible à partir de 12h le jour de l'arrivée et doit être libéré au plus tard à 12h le jour du départ.

Au cas où vous deviez retarder votre arrivée, veuillez nous en aviser. Faute de quoi, l'emplacement restera libre jusqu'au lendemain 12h, et nous conserverons l'acompte.

Pack « Prêt à Camper » 4 personnes (électricité et taxe de séjour incluses)	Basse saison		Haute saison		Montant
	Semaine 7 nuits	Nuitée	Semaine * 7 nuits	Nuitée supplémentaire	
	350,00 €	50,00 €	400,00 €	57,00 €	

\* En haute saison location 7 nuits minimum

Je soussigné,

Nom

Prénom

Téléphone :

Demeurant

Email :

Souhaite réserver du

au

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et les accepte.

Je joins un chèque de € - libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Je fais un virement de € - à réception de votre RIB – libellé au nom de la réservation

Le

A

Signature :

## Contrat de réservation du Pack "Prêt à Camper" 4 pers.

Entre la Commune de Rougon représentée par M. le Maire, propriétaire du camping municipal\*\* Verdon Carajuan, ci - après désigné « le bailleur »

et M., Mme,

Nom : Prénom :

ci-après désigné « le locataire »

### ARTICLE 1 :

Le bailleur propose au locataire qui y consent de lui louer un pack « Prêt à camper » pour 4 personnes qui est actuellement installé au camping municipal Verdon Carajuan, 1355 Carajuan, 04120 ROUGON.

Le pack comprend :

- une tente se composant de 4 couchages – une tente séjour
- Couchage : - 3 matelas : (132/200 X 1 – 70-200 X 2) – 4 oreillers – 1 armoire – 2 lampes rechargeables
- Cuisine : Table de camping 4-6 personnes – 4 chaises pliables – 1 popote 4 personnes – 1 réchaud (gaz non fourni) – 1 couteau multifonctions – 1 bassine pliable – 1 poubelle – 1 jerrican eau – meuble de rangement
- Autres : - corde à linge – 1 pompe

La location du « prêt à camper » donne l'accès aux douches, aux sanitaires, au point d'eau et à l'électricité ainsi que l'emplacement pour un véhicule de type VP.

### ARTICLE 2 :

Un état des lieux sera établi en début et en fin de séjour entre le bailleur et le locataire. Le locataire sera tenu de répondre des dégradations qu'il aurait occasionnées et de rendre tout le matériel loué en bon état de propreté. Une caution de 150 € est demandée lors de l'état des lieux entrant.

Les équipements dégradés seront facturés au prix d'achat, par prélèvement sur la caution, si la caution n'est pas suffisante, le locataire s'engage à régler le montant de la somme complémentaire.

La caution sera rendue une fois l'état des lieux de sortie signé par les 2 parties.

### ARTICLE 3 :

Les animaux de compagnies (voir règlement intérieur) sont admis dans l'enceinte du camping mais interdits dans les tentes.

ARTICLE 4 : Le camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable.

Le locataire DÉCLARE : qu'il a toute capacité pour agir, que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus, que son adresse est bien exacte, qu'il a pris connaissance des conditions générales et charges, du règlement intérieur et des tarifs.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature précédée de la mention "lu et approuvé"